

BUDGET PREVISIONNEL ¹

DEPENSES ²		RECETTES	
Frais de location ^(a)	1400	Autofinancement	450
Frais de transport ^(b)		Participation des personnes ^(d)	300
Boissons et alimentation	450	Autres financements	
Achat de fournitures ^(c)			
Assurance			
Tracts, affiches	200		
Taxes (SACEM)		Aide demandée au PIC	1500
Divers	200		
Valorisation du bénévolat		Don des bénévoles	
Sous-total des dépenses engagées			
Financement d'un autre projet ^(e)			
Total	2250	Total	2250

¹ Ne pas inscrire les centimes

² Joindre impérativement les devis

^(a) Si le local d'une association est utilisé, assurez-vous que celle-ci est protégée pour accueillir votre événement.

^(b) Pour les voyages collectifs, le Règlement intérieur indique les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement ;
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents) ;
- être couverts par une assurance ;
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle.

^(c) Ce poste exclu les investissements matériels ; seuls les consommables et petits matériels servant à organiser l'action (papier, colle, etc.) sont pris en compte.

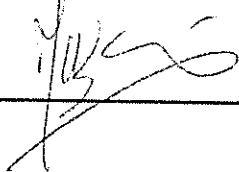
^(d) La contribution financière ou matérielle des participants bénéficiaires du projet est indispensable. Cette participation doit représenter au moins 10 % du montant de l'aide demandée au PIC.

^(e) Si des bénéfices générés par l'action sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il est impératif d'en indiquer le montant.

SIGNATURES DES PORTEURS DU PROJET

Fait à :

Date : /12/2018




HOMMELET SPORTS CULTURE

22, rue Ampère - B.P. 10531

59059 ROUBAIX CEDEX 01

Tél. 03 20 73 52 94 - Fax. 03 20 73 01 45